

Une proposition de loi Jean-Pierre Sueur et un colloque au Sénat le 22 mars de « Transparency International France » parrainé et introduit par Jean-Pierre Sueur.

Jean-Pierre Sueur a déposé une proposition de loi sur l'affectation des avoirs issus de la corruption internationale. Celle-ci sera débattue en séance publique au Sénat le 3 avril prochain.

Cette corruption se caractérise par un accaparement de biens publics ou privés au profit d'une minorité d'oligarques qui bénéficient ainsi indûment d'un enrichissement illicite. L'objet de la proposition de loi est que, lorsqu'ils sont confisqués, le produit de ces biens soit restitué aux populations spoliées – en particulier dans les pays où les populations connaissent la pauvreté et de grandes difficultés pour vivre.

Lire :

>> [L'exposé des motifs de la proposition de loi](#)

>> [Le texte de la proposition de loi](#)

Pour préparer le débat sur cette proposition de loi, Jean-Pierre Sueur parraine et ouvre un colloque de « Transparency International France » au Sénat le 22 mars au matin.

>> [Voir le programme du colloque](#)